

INFO CORONAVIRUS

26 MARS 2020 - N°8

CONSIGNES D'UTILISATION :

le port du masque

Dans ce numéro, nous vous proposons un zoom sur le port du masque pour vous permettre de mieux cerner son utilisation : pour quoi, pour qui, quand, comment, où ?



1. Quels types de masques existent ?

- Un masque chirurgical est un dispositif médical anti-projection. Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. Les masques FFP1 sont assimilés aux masques chirurgicaux.
- Un masque FFP2 ou FFP3 est un appareil de protection respiratoire. Il est destiné à protéger celui qui le porte à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension. Le port de ce type de masque est plus contraignant que celui d'un masque chirurgical.

2. Qui doit porter un masque ?

- Les malades pour protéger leur entourage (sur prescription médicale)
- Les personnes vivant avec un cas et qui doivent rencontrer d'autres personnes
- Certains agents PCA étant au contact du public (voir ci-dessous)

L'usage de masque n'est pas recommandé si on n'a pas de symptômes (fièvre, toux...).

3. Comment porter un masque ?

- Je dois me laver les mains avant de le mettre
- Je ne dois pas le manipuler, le toucher, le retirer
- Le masque chirurgical doit être changé au minimum toutes les 4 heures et chaque fois qu'il a été enlevé.
- Après retrait du masque je me lave les mains
- Je ne remets pas un masque déjà utilisé



Comment mettre un masque ?



1. Lavez-vous les mains avant de le mettre



2. Une fois les mains lavées, prenez le masque, le bord rigide vers le haut



3. Placez le masque sur votre visage et attachez-le (soit par les élastiques derrière les oreilles, soit par les lacets derrière la tête et la nuque)

Mettre en place le masque



4. Moulez le renfort rigide du haut du masque sur la racine du nez



5. Abaissez le bas du masque sous le menton



6. Changez le masque dès qu'il est mouillé. Jetez-le à la poubelle



7. Puis lavez-vous les mains

CONSIGNES POUR LES AGENTS

en PCA en lien avec le public

1. Je peux me tenir à plus d'un mètre du public

- **J'utilise un masque si je reçois un usager qui présente des symptômes.** Je me lave les mains avant (au savon ou gel hydro alcoolique) ; je lui demande de faire de même puis de mettre un masque ; de s'isoler dans une pièce et j'appelle un soignant ou le 15 pour un avis.

2. Je ne peux pas me tenir systématiquement à plus d'un mètre de l'usager

Écoles, centre de loisirs, crèches, portage de repas, distribution alimentaire

- En plus des règles d'hygiène liées à mon activité, je mets un masque anti-projection (chirurgical) après m'être lavé les mains (savon ou gel hydro alcoolique). Je change mon masque 2 fois par jour. Je donne un masque à la personne en face de moi si elle a des symptômes.

Police municipale

- En plus des gestes barrières applicables en toutes circonstances (lavage des mains et nettoyage des surfaces contact), je mets un masque anti-projection (chirurgical) dans les circonstances suivantes :
 - en présence d'une personne qui tousse ou éternue ou est visiblement malade ou susceptible de l'être ;
 - en présence de plusieurs personnes lors de contrôle(s) en série sur poste fixe et d'impossibilité de tenir la distance supérieure à 1 mètre.

Agent soignant en EHPAD

Je m'occupe de résidents confinés dont l'état de santé fait suspecter un covid-19, je porte :

- un masque FFP2, une surblouse, une charlotte, et des gants quand je rentre dans le logement du résident et/ou que je le prends en charge.
- Je change d'équipements individuels de protection quand je rentre dans la chambre d'un autre résident suspecté d'avoir le covid-19 après avoir respecté strictement les consignes d'usage de ces équipements.
- Les résidents, qui présentent de signes du covid-19, portent un masque chirurgical quand je suis dans leur logement.

Pour tous les autres agents de l'EHPAD, je porte un masque chirurgical que je change deux fois par jour en respectant strictement leurs consignes d'utilisation : je me lave les mains avant de le mettre et je ne le touche pas une fois positionné.

Agent soignant en Résidence Autonomie

- Je porte un masque chirurgical que je change 2 fois/jour en suivant strictement leurs consignes d'usage et de retrait.
- Comme en EHPAD, je porte un masque FFP2 si je suis amené à prendre en charge de manière étroite un résident qui présente des symptômes de covid-19 et je lui demande de porter un masque chirurgical quand je rentre dans son logement.

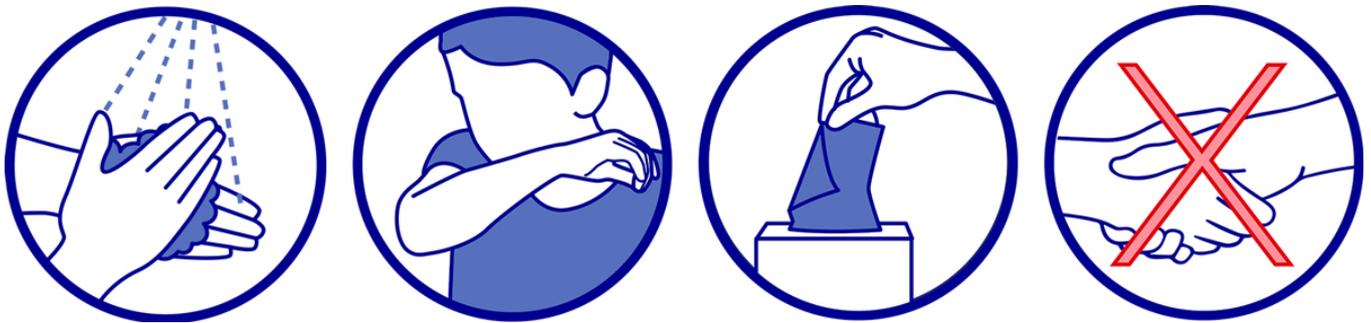
CONSIGNES POUR LES AGENTS

Agents de l'assainissement de la DOPEA

Afin de prendre en compte l'éventualité d'une contamination avec les eaux usées, je porte un masque FFP3 et un écran facial, ou des lunettes de protection, uniquement s'il y a un risque de projection d'eau.

LES GESTES BARRIÈRES RESTENT LA MEILLEURE DES PROTECTIONS

- Distanciation sociale : se tenir à plus d'un mètre des autres personnes, respecter le confinement, préférer le télétravail, isoler un membre de la famille malade dans une chambre, lui mettre un masque quand il est en présence d'une autre personne ,
- Faire un ménage régulier et strict avec des produits habituels ou eau de javel ou alcool en insistant sur les zones contact (là où l'on met les mains) : tables, dossier de chaises, poignées de portes, interrupteurs, claviers d'ordi de TV, écran de téléphone portable, clefs etc.
- Se laver soigneusement les mains au savon toutes les heures (ou si non possible utiliser correctement une solution hydro-alcoolique),
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle directement après emploi.



... J'ai plus de 60 ans

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avoir 60 ans ou plus constitue un facteur de risque dans l'épidémie de COVID19.

Pour mieux vous protéger et si vous n'êtes pas actuellement confiné, **si vous avez 60 ans et plus et présentez l'un des facteurs de risques suivant, merci de vous signaler à la Médecine Préventive Professionnelle :**

- maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique, ...)
- insuffisance respiratoires chroniques
- mucoviscidose
- insuffisance cardiaque
- maladies des coronaires
- antécédents d'accident vasculaire cérébral
- hypertension artérielle
- insuffisance rénale chronique dialysée
- diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2
- les personnes avec une immunodépression :
 - pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques
 - maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur
 - personnes infectées par le VIH
- maladie hépatique chronique avec cirrhose
- obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.